

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-301
et
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-AG-053**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors des séances tenues le 18 décembre 2020, le conseil municipal ainsi que le conseil d'agglomération ont respectivement adopté les règlements suivants, lesquels entrent en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-M-301 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières pour l'année 2021 ;
- Règlement numéro 2021-AG-053 imposant des taxes, tarifs et compensations sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2021.

L'objet de ces règlements est décrit dans leur titre respectif.

Les règlements sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (18 décembre 2020 – Agglomération et 18 décembre 2020 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 janvier 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière